

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VENANT-DE-PAQUETTE
Le 13 décembre 2022

PROCÈS-VERBAL des délibérations du Conseil de la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette qui s'est réuni en séance spéciale le 12 décembre 2022 à 18h30 à la salle du conseil de la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette, sis au 5 chemin du Village.

Sont présents : Monsieur Henri Pariseau, maire
 Monsieur Luc Dallaire, conseiller siège #1
 Madame Nathalie Lacasse, conseillère siège #2
 Monsieur Claude Desbiens, conseiller siège #3
 Monsieur Jacques Inkel, conseiller siège #4
 Madame Isabelle Loignon, conseillère siège #5
 Madame Marie-Andrée Vanzeveren, conseillère siège #6

Madame Adèle Grou, directrice générale et greffière-trésorière par intérim est présente.

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil le 8 décembre 2022.

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la séance est ouverte à 18h36 par Monsieur le Maire Henri Pariseau. Madame Adèle Grou agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2022-12-178

Les membres du conseil ayant tous pris connaissance de l'ordre du jour;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nathalie Lacasse,
APPUYÉE par le conseiller Luc Dallaire,
IL EST RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté;

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE ;

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ;

**3.0 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR
L'EXERCICE FINANCIER 2023 ;**

4.0 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION ;

**5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LE
PRÉSENT ORDRE DU JOUR ;**

6.0 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ;

Adopté à l'unanimité.

**3.0 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE
FINANCIER 2023**

La directrice générale par intérim fait une présentation du budget 2023.

Résolution 2022-12-179

Considérant que la municipalité dépose un budget équilibré pour l'exercice financier 2023 qui s'élève à 449 124,00 \$;

SUR PROPOSITION du conseiller Claude Desbiens,
APPUYÉE par le conseiller Luc Dallaire,
IL EST RÉSOLU

D'adopter le budget 2023, prévoyant des revenus égaux aux dépenses de 449 124,00 \$.

Adoptée à l'unanimité

4.0 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION

Résolution 2022-12-180

Considérant que le plan triennal d'immobilisations doit être adopté pour les prochaines années ;

SUR PROPOSITION de la conseillère Isabelle Loignon,
APPUYÉE par le conseiller Claude Desbiens,
IL EST RÉSOLU

D'accepter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025 tel que présenté par la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, le tout mis aux archives pour fin de référence.

Adopté à l'unanimité.

5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucun public.

8.0 LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Résolution 2022-12-181

Considérant l'ordre du jour épuisé ;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nathalie Lacasse
APPUYÉE par le conseiller Jacques Inkel,
IL EST RÉSOLU

De lever la séance, il est 19h25.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Henri Pariseau
Maire

Madame Adèle Grou
Directrice générale et
Greffière-trésorière par intérim

Je, Henri Pariseau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Je, soussignée Adèle Grou, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses ci-dessus. Si certains postes enregistrent des dépassements par rapport au budget, ceux-ci seront financés à même le surplus général du présent exercice.